

Le budget—M. Bujold

dans une région comme l'Est du Québec et la Gaspésie, dans tous les secteurs du tourisme, de la pêche et de l'agriculture, on emploie des travailleurs saisonniers et que ce régime d'assurance-chômage leur permet de toucher un revenu convenable pour pouvoir vivre durant toute l'année. Évidemment, dans le cadre de ce programme d'assurance-chômage, le gouvernement canadien et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont été en mesure, cette année, d'établir des programmes comme celui de l'article 38 où nous avons réalisé à la grandeur du pays des travaux extrêmement profitables pour les collectivités. Nous avons également implanté cette année le programme de travail partagé et ainsi nous avons pu préserver des milliers d'emplois. Voilà donc pourquoi le régime d'assurance-chômage est extrêmement important et qu'il faut le conserver. Les sommes d'argent qui ont été annoncées dans le Budget pour la création d'emplois vont contribuer à diminuer le taux de chômage à travers le pays et à créer des emplois pour les gens qui sont en difficulté, et également, dans beaucoup d'occasions, des emplois à long terme.

● (1720)

[Traduction]

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député sait bien qu'aucun de nos députés n'oserait proposer de réduire le programme d'assurance-chômage. Nous n'avons cessé de demander au gouvernement de prolonger les prestations des dizaines de milliers de chômeurs qui épuisent leurs prestations. Je demande au député pourquoi nous réussissons à trouver de l'argent pour payer des gens à ne rien faire. On pourrait sûrement reboiser en Gaspésie, on pourrait améliorer les systèmes d'égouts et d'aqueducs, on pourrait rénover des écoles, ce ne sont sûrement pas les projets qui manquent, des projets créateurs d'emplois. Les habitants des localités pourraient conseiller le gouvernement. Ils pourraient aussi conseiller le député, si ce dernier n'a pas le temps de songer lui-même à donner du travail productif aux chômeurs au lieu de les garder chez eux pendant qu'ils touchent des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale. Vivre de prestations n'est pas une manière de vivre. Je demande au député d'y songer.

[Français]

M. Bujold: Monsieur le Président, je viens de signaler justement que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a présenté au cours de la dernière année deux programmes dans le but précis qu'on vient de mentionner, soit d'embaucher des gens au lieu de les garder à toucher des prestations d'assurance-chômage, à ne rien faire. Cela nous a permis de les faire travailler selon les dispositions de l'article 38 et du programme de travail partagé. Cela nous a permis de prendre des gens qui seraient restés chez eux, de les réintroduire dans une activité productive pour la collectivité et de les faire travailler. C'est dans ce but-là que nous avons voulu réviser nos programmes d'emploi, et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'a signalé à maintes reprises, il est ouvert à toutes suggestions dans ce sens-là, et je suis certain que le député qui siègera au comité fera des suggestions dans ce sens-là, mais ce que je lui dis, c'est que nous avons déjà au sein du ministère et dans le cadre de notre propre loi les services et les possibilités requis pour embaucher ces gens.

M. Keeper: Monsieur le Président, je désire poser une question au député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M.

Bujold). Il a parlé du Programme de travail partagé, et son ministre décrivait ce dernier comme étant un succès. Il sait que ce programme a vraiment connu un record faible au Québec, la province la plus touchée par le chômage. Je désire poser cette question au député. Comment peut-il décrire un programme comme étant un succès quand il a un impact inégal sur le pays, un impact très faible au Québec?

M. Bujold: Monsieur le Président, on me permettra de féliciter mon collègue pour son progrès énorme au niveau de la langue de Molière, et je suis sûr que dans quelques mois il pourra parler le français aussi bien que la majorité des Canadiens français au pays.

Il est évident, monsieur le Président, que le travail partagé a connu un immense succès à travers le pays. Encore une fois, ce programme aura autant de réussite que souhaité si nous avons la collaboration de tous les milieux à travers le pays, et je m'adresse particulièrement à mon ami du Nouveau parti démocratique pour qu'il fasse pression auprès de tous les syndicats, pour qu'eux également collaborent à mettre en place le travail partagé, et je pourrais lui donner des exemples, dans la province de Québec, où des syndicats ont refusé d'appliquer le système de travail partagé pour une multitude de raisons. Mais quand même, ce programme qui a démarré plus lentement au Québec a rattrapé les autres provinces canadiennes, et les résultats que nous avons obtenus et surtout les remarques que nous avons entendues de la part de ceux qui ont bénéficié de ce programme au Québec sont extrêmement favorables.

M. Keeper: Oui, je veux être clair, monsieur le Président. Est-ce que le député a dit que la raison du faible record de ce programme au Québec doit être imputée aux syndicats du Québec? Est-ce que le député peut réaliser que pour qu'un programme soit bon il faut qu'il ait un but? Pourquoi jeter le blâme sur les syndicats?

M. Bujold: Monsieur le Président, tantôt je faisais allusion au fait que mon collègue faisait des progrès dans la langue de Molière, mais il faut quand même faire un certain discernement. J'ai signalé qu'une des raisons pour laquelle nous avions eu une lenteur au Québec, c'était parce que certains syndicats avaient refusé ce programme. Il est évident qu'il existe une multitude d'autres raisons, mais je terminais en disant que ce programme avait également connu énormément de succès au Québec et avait réussi à préserver des milliers d'emplois, et que les commentaires que nous recevions à la grandeur de la province présentement démontraient que ce programme a été très bien accepté et qu'il était voulu surtout par la population.

[Traduction]

M. Blaikie: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire n'a absolument pas répondu à la question du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je voudrais la lui poser un peu différemment. Veut-il nous dire comment il se fait que le gouvernement libéral refuse de dépenser l'argent qu'il consacre actuellement à l'assurance-chômage, de façon à redonner du travail à ces mêmes personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social? Quel mal y aurait-il à cela? Pourquoi donc le parti libéral est-il incapable de comprendre qu'il vaudrait mieux que les chômeurs travaillent, qu'il serait préférable de consacrer ces sommes inouïes à la création d'emplois qui en valent la peine, plutôt que de payer ces personnes à ne rien faire? Pourquoi ne peut-on pas envisager cette solution? La seule raison pour laquelle le parti libéral